COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

Délibération du conseil communautaire

du 23 septembre 2013 **n° 18** **page 1/1**

Rapporteur : **Madame Maryse LAVRARD**

OBJET : **Dénomination de l'ancien théâtre**

Mesdames, Messieurs,

Les travaux de rénovation de l'ancien théâtre se terminent et afin d'identifier cet équipement, il est nécessaire de le dénommer.

Le nom proposé pour ce bâtiment est Théâtre Blossac

* * * * *

VU l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT qu'il convient de nommer ce bâtiment rénové,

Le conseil communautaire, ayant délibéré, décide de dénommer l'ancien théâtre « Théâtre Blossac ».

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le président de la communauté d'agglomération
Transmis à la sous préfecture, le 27/09/2014 n° 6234
Publié au siège de la CAPC, le 27/09/2014

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique
Nadège GROLLIER